

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/127/2.2

Feuillet n°194



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 novembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Chapelle Saint Jean, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 novembre 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	30
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUIOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Gaston GRAND, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRETEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie DELAGE

représentée par Daniel DEVAUX, Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANE.

Excusés : Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Francine BOURRA, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUIOI, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean-Michel LAGORSE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean Michel LAGORCE, Michel MEYNARD (†), Régine ANGLARD, Bernard BAUDRY, Coralie DAUBISSE-BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Attribution de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux d'office et de sécurisation dans le cadre de procédures d'urgence (périls imminents) sur le territoire de la CCTHPN

La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a décidé de mettre en place un accord-cadre (pour une durée d'un an) qui a pour objet l'exécution d'office de travaux de sécurisation sur des bâtiments privés situés sur le territoire de la CCTHPN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

(19 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le

cas de contestation, ce recours peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20251121-DE2025_127-DE

Reçu le 28/11/2025

Lorsque les prescriptions des arrêtés intercommunaux prisent en matière d'habitat en situation d'urgence, sur la base du Code de la construction et de l'habitation, du Code général des collectivités territoriales et du Code de justice administrative portant sur des situations présentant un risque pour la sécurité des occupants et des tiers, n'ont pas été exécutées dans les délais fixés. La collectivité ne peut laisser perdurer une situation de risque, mettant en danger la vie d'autrui, sans parler de sa propre responsabilité pénale.

Une mise en concurrence a été réalisée par le biais d'une procédure adaptée, le 29 avril 2025, sous la forme de trois lots :

- Lot n° 1 : Travaux d'urgence tous corps d'états
- Lot n° 2 : Charpente/couverture
- Lot n°3 : Travaux de sécurisation des installations électriques

La date limite de réception des offres a été fixée au 27 mai 2025 à 12h00.

A l'issue de cette procédure, 4 plis ont été reçus, dont :

- Lot n°1 : 2 plis
- Lot n°2 : 1 plis
- Lot n°3 : 1 plis

Une négociation a été entamée et a inclus une prolongation de validité des offres de 60 jours à partir de la remise des offres négociées.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux pour une durée de 1 an comme suit

Objet

Lot n°1 : Travaux d'urgence tous corps d'états - montant maximum 250 000,00 € HT (CPV 45223220)

Lot n°2 : Travaux de couverture - montant maximum 250 000,00 € HT (CPV 45261210)

Lot n°3 : Travaux de sécurisation des installations électriques - montant maximum 100 000,00 € HT (CPV 45311200)

La commission des marchés qui s'est réunie le 13 novembre 2025 après analyse et pris connaissance du rapport d'analyse des offres propose de retenir les offres les mieux-disantes au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation :

- Lot n°1 : Jérôme VEYRET
Note de 88 points sur 100 décomposée comme suit (40 points sur le prix et 48 points sur le mémoire technique)

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/127/2.2

Feuillet n°192

	LOT 1	
	Candidat 1 YMF RENOVATIONS 24	Candidat 2 Jérôme VEYRET
Devis type	51 136,00 €	12 436,00 €
BPU	25 642,75 €	9 595,00 €
Note /40	11,04	40,00
Mémoire	36,00	48,00
Compréhension des besoins, méthodologie et organisation des chantiers, moyens humains et matériels dédiés au marché (18 points)	10	13
Capacité de réactivité du candidat au regard de la gestion des demandes et des délais d'intervention (70 points) gestion de la sécurité sur le chantier et la prévention des accidents (20 points)	20	22
mesures prises en matière de protection de l'environnement en lien avec l'exécution des prestations de l'accord-cadre (matériaux utilisés, véhicules utilisés etc.) (5 points)	5	8
TOTAL GENERAL	47,04	88,00
CLASSEMENT	2	1

- Lot n°2 : déclaré comme "offre inacceptable"
- Lot n°3 : déclaré comme "offre inacceptable"

Le Conseil Communautaire, où il l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

D'ATTRIBUER le marché pour :

- o le lot n°1 à la société Jérôme VEYRET pour un montant HT maximum de 250 000 € sur la durée totale de l'accord-cadre.

De PROPOSER de relancer les lots 2 et 3 au titre d'une consultation.

D'AUTORISER Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 21/11/2025

Le Président,
 Dominique BOUSQUET



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

(9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le

cas d'un recours, ce peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20251121-DE2025_127-DE

Reçu le 28/11/2025

